



Solveig Grimault ▶

est chercheuse à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)



IRES ?

L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) a consacré un numéro spécial de sa Revue à la flexicurité. Coordonné par Solveig Grimault, il propose un travail approfondi autour de ce concept. Le lien entre flexicurité et protection sociale est analysé. Ce numéro est enrichi de contributions des organisations syndicales.

« Flexicurité, sécurisation des parcours professionnels et protection sociale », **La Revue de l'IRES n°63**, 2009.

www.ires-fr.org
101 48 15 18 90 ou
contact@ires-fr.org



La flexicurité, une voie d'avenir ?

Combiner sécurité de l'emploi et flexibilité du marché du travail : c'est le pari de la flexicurité, devenu un concept clé du débat européen sur les questions d'emploi. *Solveig Grimault*, chercheuse à l'IRES, en décrypte l'origine et les enjeux. *Entretien.*

Lorsqu'elle a été mise en œuvre, la flexicurité a-t-elle donné des résultats tangibles ? On parle en France de sécurisation des parcours professionnels : est-ce la même chose ?

Plutôt que de parler de mise en œuvre de la flexicurité, il faudrait dire qu'il y a des résultats nationaux, issus de modèles sociaux particuliers, qui peuvent être lus a posteriori comme le produit de politiques de flexicurité. Les Danois eux-mêmes ont découvert après coup qu'ils faisaient de la flexicurité : c'est la promotion de la flexicurité à l'échelle européenne qui a conduit le ministre de l'Emploi danois à clarifier les principales caractéristiques de son propre modèle... Laurent Duclos, dans son article du numéro spécial de *La Revue de l'IRES*, fait remonter l'origine du concept de flexicurité à une négociation aux Pays-Bas et au commentateur qu'en a fait un sociologue hollandais : c'est en cherchant à décrire les enjeux de cette négociation, où les partenaires sociaux tentaient de combiner flexibilité et sécurité, que ce dernier a inventé le terme anglais de flexicurity. Puis c'est un suédois, directeur de la direction générale « Emploi et Affaires sociales » de la Commission européenne qui, en observant le cas danois, a fait du modèle danois le modèle de la flexicurité. Les suédois ont donc découvert la flexicurité pour les Danois... La Commission a repris cette modélisation à son compte, en particulier dans une communication de 2007 portant sur la flexicurité.

En France, les dispositifs ou accords qui se réclament de l'impératif de sécurisation des parcours professionnels peuvent être lus comme de la flexicurité. L'Accord national interprofessionnel (Ani) de janvier 2008 a ainsi été qualifié d'accord de flexicurité : cela ne signifie pas que la sécurisation des parcours décline une politique de flexicurité déjà définie qu'il s'agirait d'appliquer. Il y a d'ailleurs sur la sécurisation des parcours des propositions très différentes, ne serait-ce que du côté syndical.

Plus de flexibilité, pas beaucoup plus de sécurité : ce reproche est-il justifié ? La mise en œuvre de la flexicurité impose-t-elle une réorganisation de la protection sociale ?

Il n'y a pas une flexicurité définie a priori comme un ensemble de flexibilités et de sécurités déjà identifiées, qu'il faudrait bien doser. Pour autant, dans le discours de la Commission, il y a bien plus de flou du côté des sécurités que de la flexibilité. Et des notions comme l'activation ou l'employabilité ne contribuent pas à clarifier le débat. On sait aujourd'hui que nos systèmes de protection sont fragilisés, et peinent notamment à prendre en charge les transitions professionnelles. C'est pour cette raison que des réflexions ont été engagées pour chercher de nouvelles formes de sécurisation des travailleurs, assurer la continuité de leurs droits via par exemple leur transférabilité : autant de dispositifs à construire en marchant, mais qui peuvent sembler prendre à revers des systèmes de protection organisés par statuts.

Le retour d'un chômage de masse rend-il urgente la mise en œuvre de politiques de flexicurité ? La crise ne va-t-elle pas affecter le financement d'une flexicurité qui peut être coûteuse ?

L'OCDE a chiffré le modèle danois de la flexicurité à 5 points de PIB. Cette évaluation a été reprise par la Commission dans sa communication de 2007 en faveur de la flexicurité. Depuis, dans le contexte de la crise, il y a un certain flou et le Conseil des ministres de l'emploi de l'Union s'est prononcé en 2009 pour la protection de l'emploi et de l'employabilité, ce qui peut sembler un peu paradoxal. Et de fait, sous la contrainte budgétaire, la crise a précipité le recours à des solutions conjoncturelles bien connues, qui ne sont cependant pas une panacée (chômage partiel par exemple). Il ne faudrait pourtant pas que cela conduise à oublier l'objectif de sécurisation des parcours professionnels, et à ajourner la réflexion sur des réformes structurelles qui pourraient le servir.

▶ *Propos recueillis par Jérôme Crozat*